

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-382

Avenant n°1 au marché 2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes rue des Quarterons 44640 Cheix-en-Retz Lot n°2 – Gros oeuvre

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 8ème Vice-Président,
- VU le marché n°2023-12 Construction et extension d'un accueil périscolaire et d'une maison des jeunes rue des Quarterons 44640 Cheix-en-Retz - Lot n°2 – Gros oeuvre, attribué à la société GOUGAUD CONSTRUCTIONS et notifié le 06 juillet 2023,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT les travaux non réalisés : évacuations des dérivés, constat contradictoire des lieux

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°1 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société GOUGAUD CONSTRUCTIONS.

ARTICLE 2 : L'avenant a une incidence financière (- 2 100,00 € HT). Le montant du marché est porté à 152 863,08 € HT soit 183 435,70 € TTC, soit une diminution de 1,36% (par rapport au montant initial).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 10 septembre 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240910-1-AU

Réception par le Préfet : 10-09-2024

Publication le : 10-09-2024

Acte mis en ligne le 16-09-2024